

Emplois vacants : note de révision de juin 2023

Cette note décrit l'impact des révisions effectuées en juin 2023 sur les emplois vacants. Elles sont principalement dues aux changements opérés par l'Urssaf Caisse Nationale sur ses estimations d'effectifs. À partir de cette date, ceux-ci intègrent désormais les apprentis¹. Cet élargissement entraîne des révisions à la hausse sur le nombre d'emplois vacants, puisque ces derniers sont obtenus en appliquant aux taux d'emplois vacants calculés à partir de l'enquête trimestrielle Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), les effectifs estimés par l'Urssaf, préalablement ramenés sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés.

Estimation du nombre d'emplois vacants

L'estimation des emplois vacants en France s'appuie sur l'enquête Acemo trimestrielle. Cette dernière porte sur le champ des établissements des entreprises du secteur privé de 10 salariés ou plus. Elle est utilisée pour estimer les taux d'emplois vacants par secteur et/ou taille d'entreprise.

Pour obtenir le nombre d'emplois vacants, ces taux estimés *via* l'enquête sont appliqués aux niveaux des effectifs calculés sur le champ de l'enquête Acemo. La donnée mobilisée à cette fin est issue des estimations d'effectifs réalisés par l'Urssaf Caisse Nationale, ramenés sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés.

La formule suivante permet d'obtenir le nombre d'emplois vacants calculé sur les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur *s* :

$$NEV_{s,10+} = \frac{TEV_{s,10+} \times NEO_{s,10+}}{(1 - TEV_{s,10+})}$$

Où :

- $NEV_{s,10+}$: désigne le nombre d'emplois vacants dans le secteur *s*, sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus.
- $TEV_{s,10+}$: désigne le taux d'emplois vacants dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur *s*. Il est fourni en NAF 21² à partir de l'enquête Acemo trimestrielle.
- $NEO_{s,10+}$: désigne l'effectif (ou nombre d'emplois occupés) du secteur *s* sur l'ensemble du champ privé. Il est établi à partir de l'effectif estimé par l'Urssaf en NAF 38³, auquel est appliqué une matrice de passage actualisée chaque année pour se ramener au champ des entreprises de plus de 10 salariés.

¹ Cf. La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au premier trimestre 2023, Stat'Ur n°362.

² Nomenclature d'activités française en 21 postes.

³ Le passage des niveaux d'emplois fournis par l'Urssaf sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus est effectué pour chaque secteur de la NAF 38. Une agrégation en NAF 21 est ensuite réalisée, afin d'obtenir des niveaux d'emplois à ce niveau de nomenclature.

Révision des effectifs et des emplois vacants

À partir de juin 2023, l'Urssaf Caisse Nationale intègre les apprentis dans ses effectifs. Cet élargissement n'a pas d'impact sur les taux d'emplois vacants, qui restent mesurés par l'enquête Acemo⁴ ($TEV_{s,10+}$), mais il conduit mécaniquement à une hausse des effectifs ($NEO_{s,10+}$) utilisés dans le calcul du nombre d'emplois vacants.

À cette date également, la répartition des effectifs par taille d'entreprises est revue. Les effectifs sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus s'en trouvent modifiés.

Ces changements conduisent à revoir les niveaux d'effectifs dans les entreprises de 10 salariés ou plus de +3,5 % au 1^{er} trimestre 2021 et +4,9 % au dernier trimestre 2022 (tableau 1). Cette révision est plus importante dans la construction (+6,3 % au 4^e trimestre 2022) et inversement plus modérée dans le tertiaire non marchand. À un niveau plus fin (A 21), ces révisions touchent surtout le secteur des autres activités de services⁵ (+24,1 % au 4^{ème} trimestre 2022), et dans une moindre mesure ceux des arts, spectacles et activités récréatives (+8,8 %), de l'hébergement-restauration (+8,4 %) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques⁶ (+8,3 %).

Tableau 1 | Révision des effectifs utilisés dans le calcul des emplois vacants (en %)

Secteurs d'activité	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4
Industries extractives (section B de la Naf)	1,9	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,5
Industrie manufacturière (section C de la Naf)	4,1	4,1	4,6	4,9	4,8	4,6	5,1	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D de la Naf)	3,7	3,6	4,2	4,4	4,3	4,2	4,4	4,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (section E de la Naf)	0,8	0,8	1,0	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6
Construction (section F de la Naf)	4,8	4,7	5,3	5,7	5,6	5,5	5,8	6,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (section G de la Naf)	3,6	3,3	4,3	4,4	4,4	4,1	4,9	5,1
Transports et entreposage (section H de la Naf)	0,9	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Hébergement et restauration (section I de la Naf)	7,9	7,0	7,4	7,9	7,6	7,1	7,8	8,4
Information et communication (section J de la Naf)	3,9	3,9	4,5	5,1	5,0	4,9	5,3	5,2
Activités financières et d'assurance (section K de la Naf)	0,8	0,8	1,5	1,8	1,8	1,7	2,2	2,4
Activités immobilières (section L de la Naf)	-2,0	-1,1	1,4	2,9	3,0	3,2	4,7	5,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M de la Naf)	6,0	6,0	6,9	7,3	7,2	7,1	7,6	8,3
Activités de services administratifs et de soutien (section N de la Naf)	3,6	3,5	3,9	4,1	4,0	4,0	4,3	4,7
Enseignement (section P de la Naf)	0,0	0,1	0,8	1,0	1,1	1,1	1,7	1,4
Santé humaine et action sociale (section Q de la Naf)	0,7	0,7	1,0	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5
Arts, spectacles et activités récréatives (section R de la Naf)	4,6	3,9	5,4	6,8	6,6	6,3	8,0	8,8
Autres activités de services (section S de la Naf)	20,0	19,9	21,1	21,5	21,2	21,3	22,7	24,1
Industrie	3,9	3,9	4,4	4,6	4,5	4,4	4,8	4,9
Construction	4,8	4,7	5,3	5,7	5,6	5,5	5,8	6,3
Tertiaire marchand	4,0	3,9	4,6	4,9	4,9	4,7	5,3	5,6
Tertiaire non marchand	0,6	0,6	0,9	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5
Ensemble des secteurs (sections B à S de la Naf sauf administration publique)	3,5	3,5	4,1	4,4	4,3	4,2	4,7	4,9

Lecture : au 4^{ème} trimestre 2022, l'effectif des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur de la construction est révisé de +6,3 %.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares.

Compte tenu de leur mode d'élaboration, les niveaux d'emplois vacants sont également revus à la hausse (tableau 2). Comme sur les effectifs, les révisions les plus marquées reviennent aux secteurs des autres activités de service, des arts spectacles et activités récréatives, de l'hébergement-restauration, ainsi que des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Elles sont aussi plus importantes dans la construction et plus mesurées dans le tertiaire non marchand.

⁴ Dans l'enquête Acemo, la question portant sur les emplois vacants inclut les apprentis.

⁵ Cette section regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels.

⁶ Cette section inclut les activités juridiques et comptables, les activités des sièges sociaux et conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités de contrôle et analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités vétérinaires.

Tableau 2 | Révision des emplois vacants (en %)

Secteurs d'activité	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4
Industries extractives (section B de la Naf)	1,9	1,8	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,5
Industrie manufacturière (section C de la Naf)	4,1	4,1	4,6	4,9	4,8	4,6	5,1	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D de la Naf)	3,7	3,6	4,2	4,4	4,3	4,2	4,4	4,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution (section E de la Naf)	0,8	0,8	1,0	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6
Construction (section F de la Naf)	4,8	4,7	5,3	5,7	5,6	5,5	5,8	6,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (section G de la Naf)	3,6	3,3	4,3	4,4	4,4	4,1	4,9	5,1
Transports et entreposage (section H de la Naf)	0,9	0,9	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Hébergement et restauration (section I de la Naf)	7,9	7,0	7,4	7,9	7,6	7,1	7,8	8,4
Information et communication (section J de la Naf)	3,9	3,9	4,5	5,1	5,0	4,9	5,3	5,2
Activités financières et d'assurance (section K de la Naf)	0,8	0,8	1,5	1,8	1,8	1,7	2,2	2,4
Activités immobilières (section L de la Naf)	-2,0	-1,1	1,4	2,9	3,0	3,2	4,7	5,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M de la Naf)	6,0	6,0	6,9	7,3	7,2	7,1	7,6	8,3
Activités de services administratifs et de soutien (section N de la Naf)	3,6	3,5	3,9	4,1	4,0	4,0	4,3	4,7
Enseignement (section P de la Naf)	0,0	0,1	0,8	1,0	1,1	1,1	1,7	1,4
Santé humaine et action sociale (section Q de la Naf)	0,7	0,7	1,0	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5
Arts, spectacles et activités récréatives (section R de la Naf)	4,6	3,9	5,4	6,8	6,6	6,3	8,0	8,8
Autres activités de services (section S de la Naf)	20,0	19,9	21,1	21,5	21,2	21,3	22,7	24,1
Industrie	4,0	3,8	4,5	4,7	4,6	4,4	4,9	5,0
Construction	4,8	4,7	5,3	5,7	5,6	5,5	5,8	6,3
Tertiaire marchand	4,8	4,7	5,3	5,6	5,7	5,3	5,7	6,2
Tertiaire non marchand	0,7	0,7	0,9	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5
Ensemble des secteurs (sections B à S de la Naf sauf administration publique)	3,9	3,7	4,3	4,6	4,6	4,4	4,8	5,1

Lecture : au 4^{ème} trimestre 2022, le nombre d'emplois vacants dans la construction est révisé de +6,3 %.

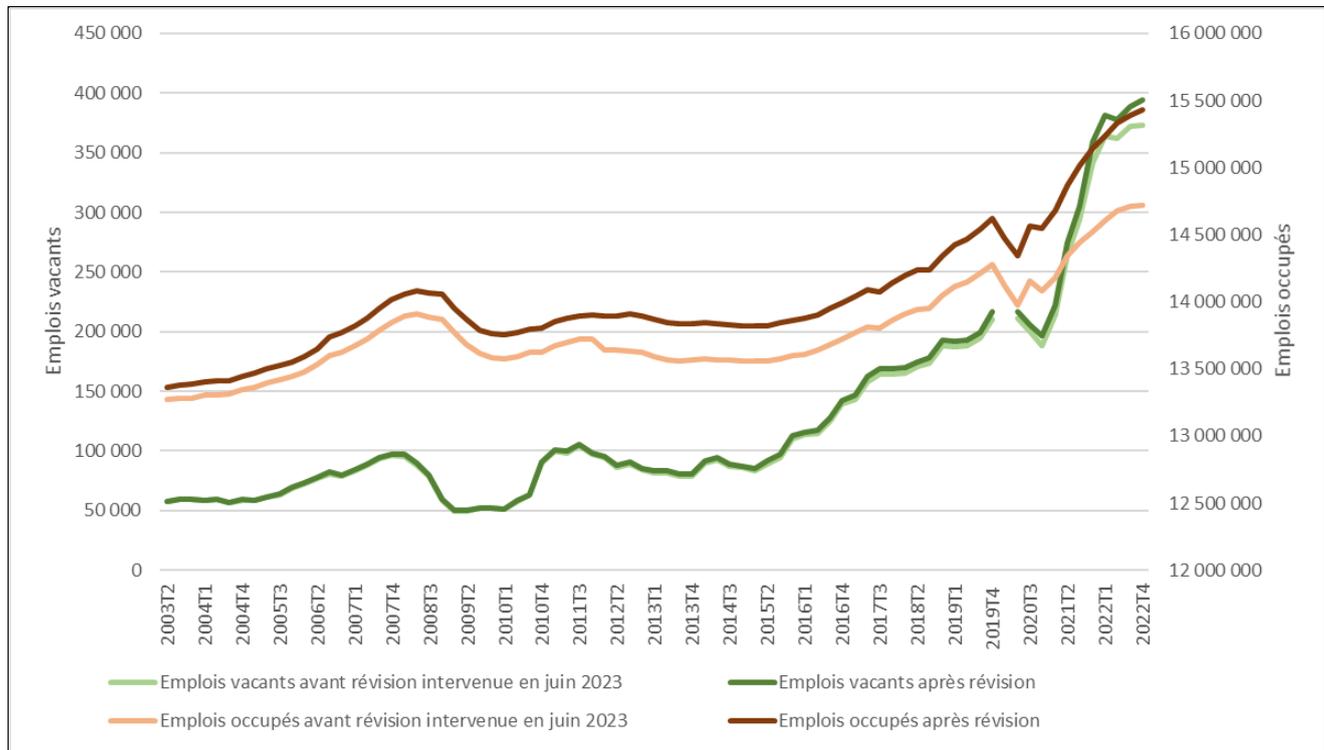
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares.

Le taux d'emplois vacants, qui reste issu de l'enquête Acemo, n'est pas révisé en données brutes. Toutefois, des révisions de faible ampleur peuvent s'observer en données corrigées des variations saisonnières (CVS), notamment dans les secteurs où les révisions des effectifs utilisés dans le calcul des emplois vacants sont les plus importantes.

Au total, les nombres d'emplois occupés et vacants sont révisés en hausse dans des proportions voisines (graphique 1). Les révisions sont plus importantes sur les dernières années, où l'apprentissage progresse nettement. Pour les emplois occupés, elles s'échelonnent entre +92 700 au 2^{ème} trimestre 2003 et +714 200 au 4^{ème} trimestre 2022 en données CVS (soit une révision proche de celle de +4,9 % observée en données brutes à cette date, tableau 1) ; pour les emplois vacants, elles sont respectivement de +300 à +20 700 (soit une révision similaire à celle de +5,1 % enregistrée en données brutes au 4^{ème} trimestre 2022, tableau 2).

Graphique 1 | Évolution des emplois occupés et vacants depuis 2003, avant et après révision intervenue en juin 2023 (en données CVS)



Lecture : au 4^e trimestre 2022, le nombre d'emplois vacants passe de 373 300 avant la révision intervenue en juin 2023 à 393 900 après révision.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares.